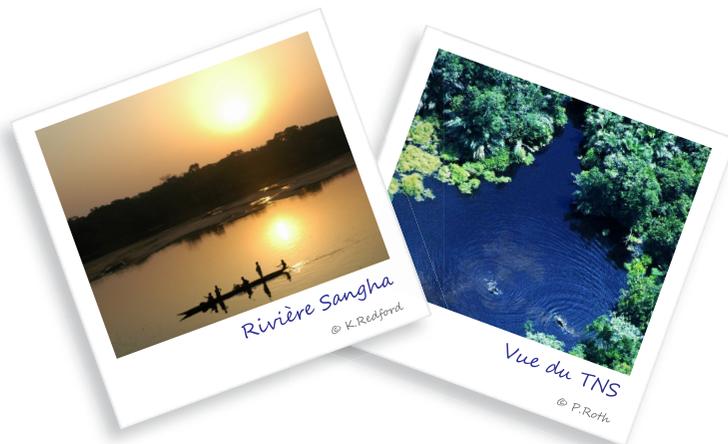


■ ENJEUX ACTUELS POUR LA CONSERVATION DU TNS :

- La présence de concessions d'exploitation forestière, dont des secteurs considérables sont situés dans la zone tampon, doit être efficacement encadrée. En particulier la densification du réseau routier, liée au développement de ces activités, constitue une menace indirecte à l'intégrité du TNS en permettant un accès facilité à des zones autrement inaccessibles.
- Le développement d'exploitations minières légales et illégales et le braconnage commercial pourraient devenir les principales menaces pour la conservation de la biodiversité dans le complexe du TNS : les dispositifs de surveillance et de suivi d'application de la loi doivent être renforcés.



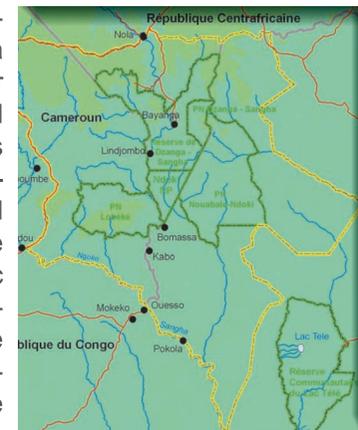
■ PERSPECTIVES ET OPPORTUNITES :

- Renforcement des mécanismes de gestion conjointe du TNS déjà opérationnels, entre les trois Etats parties.
- Appui à la FTNS : d'une importance majeure pour le financement des activités de gestion et de conservation du complexe, elle a vocation à réduire la dépendance aux appuis externes. Cependant d'autres sources de financement sont à explorer. De plus, le bien dispose notamment d'un grand potentiel pour le développement de l'écotourisme.

- Poursuite du processus de reconnaissance et de protection des droits des peuples autochtones ; Les trois Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* ont pris des mesures législatives significatives à cet égard et ces éléments pourraient par ailleurs devenir un tremplin pour l'éventuelle inscription du TNS pour ses valeurs culturelles.
- Mise en perspective de l'inscription du TNS sur la Liste du patrimoine mondial dans le cadre d'une gestion durable et pérenne des forêts d'Afrique centrale, à travers le maintien de standards de gestion internationaux du site, pour lesquels le TNS a été reconnu par son inscription au patrimoine mondial.

Complexe transfrontalier d'aires protégées du Tri-national de la Sangha

Le complexe du Tri-national de la Sangha (TNS), qui s'étend sur 7 500 km², comprend quatre aires protégées liées par la rivière Sangha : le Parc National de Lobéké (République du Cameroun), le Parc National de Dzanga-Ndoki et la Réserve spéciale de Dzanga-Sangha (République Centrafricaine) et le Parc National de Nouabalé-Ndoki (République du Congo). Les Parcs Nationaux de Lobéké, Dzanga-Ndoki et Nouabalé-Ndoki, qui constituent le fondement du bien, sont entourés d'une vaste zone tampon de 18 000 km² dont la création répond à deux nécessités principales : assurer la continuité des liens écologiques entre le bien et ses environs, et trouver un équilibre entre l'exploitation durable des ressources naturelles et les besoins économiques des communautés locales.



Complexe transfrontalier d'aires protégées du Tri-national de la Sangha (TNS)
© UNESCO / R. Beyers

L'inscription du TNS sur la Liste du patrimoine mondial en 2012, sur les critères (ix) et (x) de la *Convention du patrimoine mondial de 1972*, est un succès majeur de l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI).



■ PRINCIPAUX RESULTATS TECHNIQUES DU PROGRAMME CAWHFI POUR LE COMPLEXE :

L'établissement du complexe transfrontalier en 2000 et la mise en place d'un cadre de gestion solide :

- Mise en œuvre d'accords successifs entre les trois Etats parties pour la gestion du TNS et adoption du plan de zonage et du plan de gestion du complexe : cette planification conjointe a permis des interventions coordonnées entre les trois Etats parties sur l'ensemble du TNS.

L'inscription du TNS sur la Liste du patrimoine mondial :

La République du Cameroun, la République Centrafricaine et la République du Congo, en collaboration avec l'UNESCO et ses partenaires (FTNS, WWF et WCS) et avec l'appui financier de la Commission européenne, se sont engagés dans la reconnaissance des valeurs universelles exceptionnelles pour lesquelles le complexe TNS a été reconnu internationalement et qui a abouti à l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, lors de sa 36ème session en juillet 2012 à Saint Petersburg.

Cette candidature est le fruit d'un long travail de concertation, de sensibilisation et de formations spécifiques. Des ateliers ont notamment été organisés, de 2008 à 2012, par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et ses partenaires, et en collaboration avec l'Union internationale pour

- Activités de renforcement des capacités des acteurs de la conservation présents directement sur le terrain : administrations locales, personnel travaillant sur le site, communautés riveraines, ONG locales permettant une gestion concertée et durable du TNS.

- Contribution de la Commission européenne à la Fondation pour le Tri-national de la Sangha. La Fondation pour le Tri-national de la Sangha (FTNS) a été créée en 2007 en tant que fonds fiduciaire pour la conservation.

la conservation de la nature (IUCN), organisation consultative du Comité du patrimoine mondial, auprès des experts nationaux et régionaux, des conservateurs, des décideurs et de l'ensemble des parties prenantes.

L'inscription du TNS sur la Liste du patrimoine mondial valorise l'engagement de ces trois Etats parties dans la conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel de l'humanité. C'est également un succès pour les membres des instances sous-régionales de conservation : l'inscription du TNS est la preuve que les mécanismes de coopération visant à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale sont effectifs et peut encourager l'approfondissement de la dynamique d'intégration des partenaires.

■ A PROPOS DE CETTE PUBLICATION

• Remerciements

Cette brochure a été préparée et publiée grâce à la généreuse contribution de l'Union européenne au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour le programme CAWHFI.

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO remercie ses partenaires dans la mise en œuvre de l'Initiative CAWHFI : la Fondation pour le Tri-national de la Sangha, Wildlife Conservation Society (WCS) et World Wildlife Fund for Nature (WWF).

• Contacts

Guy Debonnet
Chef de l'Unité des Projets Spéciaux
Centre du patrimoine mondial
de l'UNESCO
g.debonnet@unesco.org

Leila Maziz
Coordinatrice du projet CAWHFI
Centre du patrimoine mondial
de l'UNESCO
l.maziz@unesco.org

• Crédits photo "Frame"

Cette page : TNS Dzanga Clearing © K. Von Loebenstein
Verso : Action d'éducation environnementale © T.Breuer

